

[INFO PUB]

Publicité et déontologie

**Mise à jour de la recommandation « Mentions et renvois »**

Suite à la publication de sa nouvelle recommandation « *Publicité de prix* » (voir la *Lettre Economique n° 121*), l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (« ARPP ») a mis à jour sa recommandation « *Mentions et renvois* ».

Cette recommandation reprend pour l'essentiel l'ancienne recommandation, mais supprime les règles spécifiques relatives aux mentions liées à un prix, désormais soumises à la recommandation « *Publicité de prix* ».

Elle complète également certaines règles. Elle précise ainsi par exemple pour la publicité télévisée et cinéma que « *lorsque le fond du message n'est pas de la même couleur, tout au long de la publicité, en fonction du scénario et du décor, il est indispensable de contrôler la parfaite lisibilité, en terme de contraste, pour toutes les mentions. Le cas échéant, un bandeau sera matérialisé, dont le fond sera d'une seule couleur qui contrastera par rapport à la couleur des caractères choisie pour le texte qui figure dans ce bandeau* ». Elle ajoute également des règles propres à la publicité radiodiffusée en indiquant que « *lorsque des mentions sont annoncées dans une publicité radiodiffusée, celles-ci doivent être facilement audibles* ».